

29 octobre 2021, 10h48
Interpellation Marc Fatton
Interreg VI : état des lieux

21.208

Le 13 février 2020, le canton de Neuchâtel a cosigné la déclaration commune encadrant le futur programme Interreg VI avec les représentant-e-s des autorités de l'Arc jurassien franco-suisse ([lien](#)).

Compte tenu des enjeux structurants auxquels le canton est confronté aujourd'hui, la mise sur pied du projet Interreg VI et sa réalisation deviennent urgentes. Nous demandons au Conseil d'État qu'il nous renseigne sur la gouvernance prévue de ce sixième programme Interreg (état d'avancement des réflexions, planning du volet mobilité durable, structures d'accompagnement, en particulier les groupes de consultation).

Nous demandons également au Conseil d'État de nous renseigner sur les lignes stratégiques envisagées pour la mobilité transfrontalière, particulièrement sur le développement des transports publics (train et bus) et d'entreprises, sur l'état des discussions sur l'électrification complète de la ligne des Horlogers, mesure annoncée dans Mobilité 2030, et finalement sur les enjeux de mobilité partagée transfrontalière.

Développement

Des milliers de voitures traversent quotidiennement la frontière franco-suisse dans les deux sens, que ce soit pour des raisons professionnelles ou pour des déplacements de loisirs. Or, les réseaux de transports publics et d'entreprises sont extrêmement peu développés, du point de vue tant des cadences que des parcours proposés. De plus, les offres de mobilité partagée commerciales (type Mobility) ne sont pas coordonnées au-delà des frontières nationales. En signant la déclaration commune, le Conseil d'État affirme sa volonté de « promouvoir des mobilités durables et multimodales, en soutenant notamment le développement des réseaux de transports en commun, l'amélioration des interconnexions et des solutions de transports de marchandises moins polluantes ». Alors que la question de la mobilité est de plus en plus présente dans le discours sur les luttes contre le dérèglement climatique et contre le bruit, il est important tant pour les citoyennes et citoyens que pour les élues et élus de connaître l'état des réflexions du Conseil d'État sur ces enjeux.

Premier signataire : M. Fatton.

Autres signataires : J. Lott Fischer, Ch. Ammann Tschopp, R. Gigon.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 25 janvier 2022

Pour répondre plus en détail aux questions, vous trouvez le développement suivant.

Pour ce qui est de la gouvernance :

- Les programmes Interreg sont mis en œuvre dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne (UE). Ils visent à développer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale aux frontières internes et externes de l'UE. La Suisse est associée à ces programmes depuis 1994 au titre de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR).
- La gouvernance de ce programme bilatéral associe un pays membre et un pays non membre de l'Union européenne. Les partenaires suisses participent activement au pilotage du programme et à la mise en œuvre des objectifs, tout en conciliant des cadres réglementaires distincts. Pour ce faire, les cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, du Valais et de Vaud ont souhaité se réunir au sein d'une coordination régionale Interreg (CRI), dont la mise en œuvre opérationnelle est déléguée à l'association arcjurassien.ch, sise à La Chaux-de-Fonds.
- La CRI, respectivement arcjurassien.ch, assure, pour la partie suisse, la mise en œuvre stratégique, la gestion administrative et financière, l'animation et la communication du programme Interreg. Arcjurassien.ch est de plus responsable, vis-à-vis de la Confédération, de la bonne utilisation des fonds fédéraux octroyés au titre de la nouvelle politique régionale (NPR).
- En tant qu'autorité de gestion du programme Interreg France-Suisse, la Région Bourgogne-Franche-Comté assure les mêmes missions que la CRI, pour la partie française. Elle est de plus responsable, vis-à-vis de la Commission européenne, de la bonne utilisation des crédits alloués par l'UE et de la bonne instruction des dossiers de demande de subvention. La CRI et l'autorité

de gestion sont réunies au sein d'un secrétariat conjoint responsable de l'information aux porteurs de projet ainsi que de l'instruction et du suivi de leurs projets.

- Le canton de Neuchâtel, par son service de l'économie, est en charge du suivi technique et financier des projets Interreg qui sollicitent des subventions cantonales dans le cadre de la politique régionale. La chancellerie d'État assure, pour sa part, la coordination et le suivi des affaires transfrontalières, notamment au sein de la CRI.

Pour ce qui est du programme Interreg VI :

- Le programme opérationnel Interreg VI France-Suisse 2021-2027 a été accepté par tous les partenaires comme un programme transfrontalier commun et contraignant dans le cadre de la Coopération territoriale européenne (CTE). Ce programme a été officiellement transmis à la Commission européenne le 1^{er} octobre 2021. L'approbation de la Commission européenne devrait intervenir d'ici à janvier 2022.
- En parallèle, les cantons et la Confédération élaborent actuellement la Convention-programme concernant l'encouragement du programme opérationnel Interreg VI France-Suisse dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR). Cette convention-programme devrait être paraphée par les cantons et la Confédération au premier semestre 2022 de sorte à pouvoir ouvrir une première fenêtre de programmation à la mi-2022.
- La déclaration commune signée par les partenaires du programme à Lausanne le 13 février 2020 – dont il est question dans l'interpellation – n'a ainsi été qu'un jalon de la conception du futur programme. Il est à relever que le processus de conception du programme Interreg VI a connu du retard en raison de la pandémie et d'un blocage des négociations sur le budget européen en 2020 et le plan de relance européen en 2021.
- Les partenaires au programme opérationnel Interreg VI France-Suisse ont convenu des priorités suivantes :
 1. Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique ;
 2. Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire ;
 3. Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales ;
 4. Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ;
 5. Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.
- Les porteurs de projets pourront déposer des projets sur ces cinq axes de programmation dès mi-2022.
- Sous réserve d'une validation formelle du programme par la Commission européenne, par la Confédération et les cantons, le programme Interreg VI devrait être soutenu par l'Union européenne à hauteur de 70 millions d'euros. La Suisse devrait, pour sa part, participer à ce programme de politique régionale transfrontalière à hauteur d'environ 50 millions de francs suisses, dont 16,5 millions proviennent de la Confédération au titre de la Loi sur la politique régionale suisse (LPR), 18,5 millions des cantons et 15 millions venant de partenaires cantonaux (universités, hautes écoles, hôpitaux, etc.), ainsi que d'autres financements fédéraux.
- Votre Conseil recevra au premier semestre 2022 de plus amples informations sur la mise en œuvre du volet transfrontalier de la politique régionale fédérale (2021-2027).

La stratégie de mobilité transfrontalière à l'échelle de l'agglomération neuchâteloise se fonde sur les objectifs suivants :

- Améliorer l'attractivité et l'efficacité des rabattements du trafic motorisé individuel vers les interfaces de transports routiers et ferroviaires (P+Covoiturage, P+R, etc.) ;
- Orienter le trafic transfrontalier sur le réseau structurant et protéger les centres des localités grâce aux projets d'évitement routier ;
- Renforcer et valoriser les opportunités de déplacements transfrontaliers en transports publics et mobilité douce avec des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle ;

- Coordonner les mesures en faveur de la mobilité douce avec celles des autres modes de transport (optimisation des interfaces) afin de favoriser l'intermodalité.

Plus concrètement, cette stratégie volontariste du canton et de la Région Bourgogne-Franche-Comté se traduit par les mesures suivantes de mise en œuvre°:

- Axe du Col-des-Roches :

Plusieurs développements sont prévus sur la ligne des Horlogers entre La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Morteau :

- l'installation du système de sécurité KVB sur sol suisse courant 2021 a permis de pérenniser la desserte transfrontalière et de remplacer les rames TER par du matériel roulant plus récent et plus capacitaire ;
- la régénération des voies ainsi que la modification du système de gestion des circulations (block) sur sol français a permis de retrouver les vitesses nominales et d'augmenter la capacité de la ligne ;
- la mise en service de la nouvelle gare des Forges (anciennement La Fiaz) permet une meilleure desserte fine du territoire ;
- l'amélioration du P+R de Morteau est prévue également dans le cadre du projet d'agglomération ;
- dès 2030, la Région Bourgogne-Franche-Comté prévoit la mise en œuvre de matériel roulant avec pile à hydrogène.

- Axe des Brenets :

La ligne ferroviaire Le Locle – Les Brenets sera à l'horizon 2025 remplacée par des bus électriques assurant une navette à la cadence à la demi-heure entre la gare du Locle et Les Pargots. La rupture de charge (bus-train) en gare des Brenets sera donc supprimée. Il est prévu à terme de prolonger la ligne jusqu'à Villers-le-Lac.

- Axe des Verrières :

- La ligne RE Neuchâtel – Pontarlier – Frasne est maintenue à raison de trois paires de trains par jour assurant la connexion avec le TGV Lyria Lausanne – Paris. L'équipement de l'ETCS en gare de Pontarlier en 2019 a permis de pérenniser les circulations.
- La réouverture de la gare des Verrières est demandée pour permettre à terme un rabattement avec un P+R ainsi que sur la ligne de bus 590 desservant le Val-de-Travers.
- La pérennisation de la desserte marchandise aux Verrières est importante pour le transport du bois d'industrie.

En parallèle, des itinéraires structurants de mobilité douce sont aménagés le long des corridors transfrontaliers. La facilitation du covoiturage organisée par Arcjurassien est soutenue financièrement par le canton. Enfin, la réalisation des projets d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds protégeront les centralités urbaines et engendreront un report du trafic automobile sur le réseau routier structurant.